



5, rue Pleyel
93200 St Denis



fgaac-cfdt@fgaac.org



www.fgaac-cfdt.fr



FGAAC-CFDT Officiel



Paris, le 29 juillet 2026



LA FGAAC-CFDT A DÉPOSÉ UNE AUDIENCE NATIONALE SUR LES CONDITIONS D'HÉBERGEMENT DES ADC

Alors qu'un 4^{ème} épisode caniculaire frappe notre pays. La FGAAC-CFDT poursuit ses interventions et ses actions locales et nationales, pour protéger la santé des conducteurs !

Le 21 juillet, la FGAAC-CFDT a porté de nombreuses alertes et revendications, lors de la table ronde nationale sur les fortes chaleurs. Dans la continuité de ses actions, elle a déposé une demande d'audience sur les conditions d'hébergement.

Celle-ci a eu lieu ce jour et a permis d'aborder plusieurs problématiques avec la Direction de la SA Voyageurs et celle d'Orfée, dont notamment :

- l'impossibilité pour les ADC de pouvoir se reposer correctement durant leurs RHR, en raison de chambres surchauffées et/ou bruyantes ;
- la nécessité d'adapter les résidences et maisons Orfée au changement climatique ;
- le délogement des agents dans des hôtels éloignés avec des temps de trajet non pris en compte et réduisant la durée des RHR ;
- les problèmes d'accès au petit-déjeuner notamment en RHR de jour ou PS matinales...🔴🔴🔴

LA FGAAC-CFDT A FORTEMENT PORTÉ SA DEMANDE D'AUGMENTER LES BUDGETS POUR CLIMATISER L'ENSEMBLE DES FOYERS !

CONDITIONS D'HÉBERGEMENT : LA FGAAC-CFDT INTERVIENT AUPRÈS D'ORFÉE !

DEPUIS PLUS DE 140 ANS LA FGAAC-CFDT
DÉFEND ET INFORME LES CONDUCTEURS...

*Mon syndicat professionnel en direct
sur mon téléphone ou ma tablette !*



Actus
Infos
Contacts



Accès aux simulateurs
FGAAC-CFDT

Télécharger dans
l'App Store

DISPONIBLE SUR
Google Play



Téléchargez gratuitement l'application



LES BÉNÉFICES RECORD ENGRANGÉS PAR LA SNCF DOIVENT SERVIR À AUGMENTER LES SALAIRES ET À AMÉLIORER LES CONDITIONS DE TRAVAIL

Les résultats de la SNCF pour le premier semestre 2026, ont été publiés hier. Malgré des aléas climatiques qui ont fortement impacté les trafics ferroviaires, la SNCF a engrangé un résultat record de 1,18 milliard d'€ de bénéfice net contre 950 millions d'€ pour la même période de 2025 (soit 19% d'augmentation).

Pour la FGAAC-CFDT ces excellents résultats sont avant tout le fruit du travail et de l'investissement des agents, dont les conducteurs, qui assurent une production ferroviaire particulièrement difficile cet été, en raison des épisodes de fortes chaleurs.

Une part de ces bénéfices doit revenir aux agents ! La FGAAC-CFDT revendique l'activation de la clause de revoyure salariale prévue par l'accord salarial 2026 ainsi qu'une augmentation importante des budgets consacrés à la qualité de vie au travail et à l'amélioration des conditions de travail, notamment pour les RHR.



DES MESURES SPÉCIFIQUES MISES EN PLACE CET ÉTÉ PAR ORFÉA :

➔ Un point hebdomadaire est réalisé par Orféa avec les différentes activités sur le maintien des agents en résidence ou bien sur le délogement total ou partiel de la résidence.



DES PROCÉDURES DE DÉLOGEMENT QUI DOIVENT ÉVOLUER :

➔ Le délogement est basé en grande partie sur du ressenti.
➔ La FGAAC-CFDT demande que des relevés de température soient réalisés et que le délogement soit obligatoire à partir d'un certain seuil.



DES BUDGETS SUPPLÉMENTAIRES DOIVENT ÊTRE ACCORDÉS :

➔ Les nécessaires travaux d'adaptation des foyers Orféa et d'installation de la climatisation doivent être financés par des budgets supplémentaires accordés par la SNCF.



UNE REVUE COMPLÈTE DES HÔTELS PRÉVUE POUR 2027 :

➔ La FGAAC-CFDT a porté les problématiques recensées dans de nombreux hôtels.
➔ Une revue complète des hôtels sera effectuée pour l'été 2027 et certains hôtels ne seront plus utilisés.



UNE ACCÉLÉRATION DES TRAVAUX DE CLIMATISATION :

➔ La Direction d'Orféa acte lors de cette audience l'accélération de l'installation de la climatisation et plusieurs foyers seront climatisés pour l'été 2027 : Rennes, Dijon, Amiens, Roanne, Vendôme...



LES DÉLOGEMENTS AUGMENTENT LES TEMPS DE TRAJET :

➔ Les délogements rallongent les temps de trajets pour se rendre sur le lieu de RHR, et la Direction refuse de les décompter en travail effectif.
➔ La FGAAC-CFDT a engagé une action juridique.